

MAIRIE DE MILLEMONT, 2, place Maurice Richard 78940 MILLEMONT

**COMPTE RENDU - EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date d'affichage de la Convocation

12/09/2016

Date de la convocation

16/09/2016

L'an deux mil seize, le seize,

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame JOSEPH Annie, Maire

Membres en exercice : 11

	Présents	Absent (e)	Procuration à
Mme JOSEPH Annie	x		
M. SÉRISÉ Bertrand	x		
M. FRATTINI Bruno	x		
M. ROBERT Guy-Michel	x		
Mme CARTIER Simone	x		
Mme CHAUSSIS Nathalie	x		
M. LE GOAZIOU Dominique	x		
Mme VIANA DE MENDONCA Céline	x		
M. CULLIN Patrice	x		
M. BIGOT Dominique	x		
Mme MUZY Véronique	x		

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 21h05 avec l'ordre du jour ci-dessous.

**Ordre du Jour :**

1. **Approbation du compte rendu du 17 juin 2016**
2. **Rapport commission CCAS :**
3. **Marché Public**
4. **Avenant au marché de Maîtrise d'œuvre du CABINET FIRON**
5. **C. I. G.**
6. **Finances Redevance Télécom Photocopieur**
7. **Urbanismes**
8. **Programme triennal de Voirie**
9. **Syndicats :**
10. **Questions Diverses :**

Membres présents : 11 présents

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Bertrand SÉRISÉ qui a été élu secrétaire de séance.

**1. Approbation du compte rendu du 17 juin 2016**

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte-rendu de la séance qui a été distribué lors de la convocation. Après en avoir délibéré, aucune remarque n'a été faite sur le compte rendu. Le Conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité des membres présents.

**2. Rapport commission CCAS :**

- a. **Financement par les familles du centre de loisirs de Montfort l'Amaury et de Garancières :** La commission du CCAS s'est réunie ce jour concernant la refacturation aux familles ayant utilisé les services du Centre de Loisirs suivant la convention qui a été signée entre la commune et l'IFAC pour le mois de juillet 2016.

Madame le Maire propose au Conseil municipal que soit refacturé aux familles le montant du service qu'ils ont utilisé.

Après en avoir entendu les explications de Madame le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité décide qu'il sera refacturé aux familles le montant du service correspondant à la facturation payée par la commune.

- b. **IFAC Années antérieures :** La commission du CCAS s'est réunie en ce jour concernant la refacturation aux familles des services du Centre de loisirs pour des prestations datant de 2013.

Madame le Maire propose au Conseil municipal que soit refacturé les années antérieures aux familles ayant utilisé ce service.

Après en avoir entendu les explications de Madame le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité décide qu'il sera refacturé aux familles le service du Centre de Loisirs utilisé pour les périodes pouvant aller jusqu'à quatre ans en arrière

- c. **Financement des N.A. P. GALLUIS pour les enfants de Millemont :** La commission du CCAS s'est réunie en ce jour pour examiner la demande la Commune de GALLUIS concernant la participation par la commune de Millemont au financement des Nouvelles Activités Périscolaires pour les enfants scolarisés à Galluis. Madame le Maire dit que le coût par enfant est de 150 euros pour l'année 2016-2017.

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité décide d'accepter de participer au financement des Nouvelles Activités Périscolaires pour un montant de 150 euros par enfant pour l'année 2016/2017.

- d. **Frais de cantine La Queue-lez-Yvelines :** La commission du CCAS décide de ne pas donner suite à la proposition de la Commune de La Queue-lez-Yvelines concernant le paiement, par la commune de Millemont, de la différence des frais de cantine entre le tarif extérieur et le tarif réservé aux habitants de La Queue-lez-Yvelines, pour les enfants de Millemont scolarisés à la Queue Lez Yvelines.

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas donner suite à la proposition de la commune de La Queue-lez-Yvelines.

- e. **IFAC :** Il a été décidé que Madame le Maire prendra rendez-vous avec le Directeur de L'IFAC pour essayer d'harmoniser les différentes conventions signées avec cet établissement.

3. **Marché Public :** Madame informe le Conseil municipal qu'à la suite de la dernière tranche des travaux (Chemin Pavé Ferré), la Sté GUERIN, nous a transmis sa facture qui correspondait au marché et que nous avons mis en paiement.

La Trésorerie nous a informés que le délai qui était inscrit dans l'acte d'engagement était dépassé et qu'il fallait appliquer des pénalités de retard à la Société GUERIN soit un montant de 15 300€.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le retard dans l'exécution des travaux est dû aux difficultés que nous avons rencontrées pour obtenir les subventions.

Au vu des problèmes qu'il y a eu pour obtenir la subvention Madame le Maire propose au Conseil municipal d'annuler les pénalités de retard qui se montent à 15 300€ et qui ne sont pas du fait de la société GUERIN.

Après en avoir entendu les explications de Madame le Maire, Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'annuler les pénalités de retard pour l'entreprise GUERIN et de régler la facture.

#### 4. **Avenant au marché de Maîtrise d'œuvre du CABINET FIRON**

Madame le Maire explique que les délais du marché pourraient être dépassés et après s'être entretenu avec le Cabinet Firon, propose d'établir l'avenant suivant :

- Remise des offres entreprises : 30/09/16
- Phase ACT : 1 mois
- Exécution des travaux 11 mois à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2016
- Levée des réserves : 1 mois
- une prolongation de la durée du marché jusqu'au 31 décembre 2017

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'établir un avenant avec le Cabinet Firon.

#### 5. **C. I. G. Centre Interdépartemental de gestion de la grande Couronne de la région Ile-de-France)**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le CIG de Versailles nous a transmis par courrier en date du 23 août 2016 une demande d'affiliation volontaire des communes de Chatou et de Maurepas au CIG de Versailles à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil municipal accepte par 10 pour et 1 abstention, l'affiliation des communes de Chatou et de Maurepas au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### 6. **Finances :**

- a. **Redevance Télécom 2016 :** Madame le Maire dit qu'en 2015, il y a eu un rappel sur cinq ans concernant la redevance due par France Télécom pour l'utilisation du Domaine public routier communal.

Madame le Maire dit que La commune doit délibérer pour pouvoir titrer la redevance France télécom pour 2016.

Les montants sont pour l'utilisation du domaine public routier communal :

Souterrain : 38.81€ - Aérien : 51.74 - Cabine téléphonique : 25.87€ du m<sup>2</sup>

Année 2016	km	En €	Montant
Artère aérienne	0.79	51.74	40.87 €
Artère en sous-sol	7.783	38.81	302.06 €
Emprise au sol (Borne pavillonnaire)	0.12	25.387	3.05 €
Total Année 2016			345.98 €

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide de titrer la somme de 345.98 € à France Télécom pour l'année 2016.

- b. **Photocopieur** : Madame le Maire informe que lors du vote du budget 2016, Monsieur Sérisé, vous avait informé que nous allions rechercher une solution pour le remplacement du photocopieur dont le contrat arrivait à échéance. Après avoir rencontré plusieurs sociétés, la solution qui nous a paru la plus avantageuse pour la commune était d'acheter le copieur.

Le photocopieur a été acquis pour un montant de 6 813.60€ .Le coût unitaire de la copie en noir et blanc est de 0.0050€ HT et en couleur de 0.050€ HT

Le contrat de service a été signé pour une durée initiale de 36 mois.

7. **Urbanisme** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a eu une erreur lors de la rédaction de la délibération concernant l'instauration du Droit de préemption Urbain Simple sur la commune.

Madame le Maire propose de nous mettre en conformité avec les documents d'urbanisme actuel (POS) en prenant une nouvelle délibération intégrant la modification suivante : VU LE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS APPROUVE LE 17 AVRIL 1981.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide d'abroger l'ancienne délibération et de reprendre une nouvelle délibération avec l'élément ci-dessus.

8. **Programme triennal de Voirie** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental, nous a transmis la délibération approuvant le programme triennal de voirie 2016-2019 en date 20 juin 2016.

La subvention accordée à la commune est 123 846€ représentant 70% de 176 922.50€

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents d'accepter le nouveau programme triennal d'aide aux communes.

9. **Syndicats** :

S.I.L.Y : (Syndicat Interrégional du Lycée de la Queue les Yvelines) : Madame le Maire informe le conseil que Monsieur le Président du S.I.L.Y, nous a transmis la délibération concernant les nouveaux statuts, afin que les communes adhérentes au SILY puissent les approuver.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents les nouveaux statuts du S.I.L.Y.

10. **Questions Diverses**

Aucune question diverse

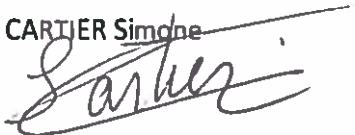
Le Maire,  
JOSEPH Annie



FRATTINI Bruno



CARTIER Simone

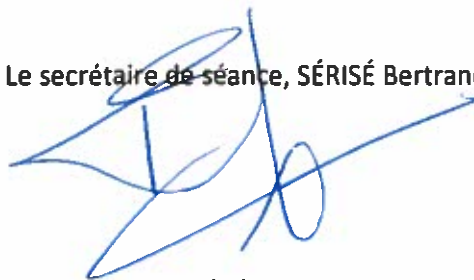


LE GOAZIOU Dominique

BIGOT Dominique

MUZY Véronique

Le secrétaire de séance, SÉRISÉ Bertrand



ROBERT Guy-Michel

CHAUSSIS Nathalie



VIANA DE MENDONCA Céline



CULLIN Patrice

